



CHAMPIONNAT -14 ANS FEMININ (2001, 2000, 99, 98) 2011-2012

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

7 équipes inscrites : Montrevel 1, Montrevel 2, Bellegarde, Meximieux, Amberieu, Chatillon, Trévoux

Le championnat se déroule en deux phases :

Phase 1 : d'octobre à décembre 2011, alternance de tournoi à trois et matches secs sur 4 dates

Phase 2 : de janvier à mai 2012, alternance de tournoi à trois et matches secs sur 8 dates si le nombre d'équipes ne change pas.

Le classement final prendra en compte tous les résultats de l'année.

Calendrier de la phase 1 :

Calendrier – 14 féminin phase 1			
	club recevant	club invité 1	club invité 2
15-16 octobre	MONTREVEL 1	BELLEGARDE	MONTREVEL EN BRESSE 2
	MEXIMIEUX	AMBERIEU	CHATILLON
	TREVOUX		
5-6 novembre	CHATILLON	TREVOUX	MONTREVEL 1
	AMBERIEU	BELLEGARDE	
	MEXIMIEUX	MONTREVEL EN BRESSE 2	
19-20 novembre	MEXIMIEUX	MONTREVEL 1	
	TREVOUX	AMBERIEU	MONTREVEL EN BRESSE 2
	BELLEGARDE		CHATILLON
10-11 décembre	CHATILLON	MONTREVEL EN BRESSE 2	
	AMBERIEU	MONTREVEL 1	
	BELLEGARDE	MEXIMIEUX	TREVOUX
Date de reports possibles	3-4 décembre (si pas de joueuses concerné par les intercomités)		



REGLEMENT SPORTIF

- **Les années d'âges** : sont étalées sur 4 ans pour permettre une plus grande souplesse aux clubs en offrant la possibilité de faire jouer dans cette catégorie des joueuses de 10 et 11 ans s'il n'y a pas d'équipe « moins de 12 ans » ou si une jeune joueuse présente un fort potentiel.
 - **La mixité** n'est pas admise dans cette catégorie (la fidélisation des joueuses passe par un championnat spécifiquement féminin).
 - **Le nombre de joueuses sur la feuille** est de 5 au minimum et de 14 au maximum
- ✓ (Il est différent entre les deux périodes car il est adapté aux règles techniques et a pour objectif d'équilibrer les rapports de force entre la défense et l'attaque.)

Catégorie	Nombre de joueurs	Taille du ballon	Temps de jeu		Temps mort	Exclusion	
			Tournoi à 3	Match sec		Tournoi 3	Match sec
Masculin	1 ^{ère} mi-temps : 5+1 2 ^{ème} mi-temps : 6+1	T1	2 fois 15 min (5 min de pause)	2 fois 20 min (5 min de pause)	1 min (1 par mi-temps et par équipe)	1 min	2 min

- **Le temps mort** : 1 temps mort de 1 mn par mi-temps et par équipe
- **Le ballon** : taille 1



REGLEMENT TECHNIQUE

Les règles particulières

1/ **Rotation des GB** : obligation d'utiliser 1 GB différent à chaque période de jeu.

Entourer les GB sur la feuille de match.

2/ **Règles techniques** : elles orientent le projet de jeu de l'équipe et de son entraîneur.

1^{ère} mi-temps

- Rappel : 5 joueuses de champ + 1 gardienne de but
- Défense aplatie et alignée, en 0-5 ou 1-4 basse avec intention prioritaire de protéger son but tout en s'efforçant de récupérer la balle.

Il est important d'aborder dès les « moins de 14 ans », le jeu au pré en attaque: déborder, décaler, jouer à 5 autour, explorer les relations à 2 (ailier/arrière et base arrière/base avant). Jouer à 5 contre 5 permet qu'il n'y ait pas une trop forte densité défensive afin de faciliter la tâche des attaquantes en rééquilibrant le rapport de force.

2^{ème} mi-temps :

- Rappel : 6 joueuses de champ + 1 gardienne de but
- Obligation de présenter une défense haute et étagée en 2 lignes avec intention prioritaire de récupérer la balle tout en protégeant son but.
 - o Soit un système Fille à Fille avec un dispositif 3-3
 - o Soit un système de zone avec un dispositif 2-4

Pour la formation défensive, il est important de proposer des défenses qui vont favoriser l'émergence des intentions défensives ((récupération, protection), qui vont favoriser les déplacements et le volume, qui vont mettre en exergue la qualité des relations défensives entre les n°1, 2 et 3. En attaque, cette période permet d'affiner les relations entre la base arrière et le joueur dedans et d'aborder le jeu sans ballon en changement de secteur (rentrées)

Précisions :

- Les règles techniques ne sont pas obligatoires dans les phases d'infériorité ou de supériorité numérique (6 c 5)
- Les défenses avec « individuelle stricte » sur 1 ou 2 adversaires sont donc interdites pendant les 2 périodes.
- Les changements attaque/défense sont interdits, il n'est donc pas possible d'utiliser une ou plusieurs joueuses uniquement en attaque ou uniquement en défense

Le non respect du règlement devra être mentionné sur la feuille de match, le club fautif se verra attribué dans un premier temps un avertissement suivi, en cas de récidive, d'une pénalité sportive et financière.



LE FAIR-PLAY

Mise en place et respect du protocole de la « hand'attitude »

ARBITRAGE

L'arbitrage se fait par des JA club (97, 96, 95, 94) et comité validés ou en cours de formation, dans cet ordre de préférence.

- JA comité formé ou en formation comité
- JA club formé ou en formation club

Dans tous les cas, un accompagnateur de jeunes arbitres (du club recevant) devra être présent pour encadrer, guider et encourager ceux-ci. (Voir annexe pour gestion de l'arbitrage)

Il est formellement interdit de faire réaliser l'arbitrage par un adulte. Le non respect de cette règle entrainera : « match perdu par pénalité » pour l'équipe recevante.

BRASSAGES REGIONAUX

Détermination du nombre d'ayant droit pour la saison 2012/2013 :

Selon un brassage régional organisé par la Ligue sur les week-ends du 12/13 mai, 2/3 juin et du 9/10 juin 2012.



Annexe Championnat jeune (pour plus de précision voir règlement arbitrage Comité 01)

1. Responsabilité du club qui reçoit :

a) Le club qui accueille est responsable, via le responsable de la salle et du terrain, du climat pendant toute la durée du tournoi (de l'arrivée au départ des équipes).

Le responsable de la salle et du terrain s'assure que les **personnes extérieures** au tournoi (parents, joueurs, spectateurs,...) n'ont pas pris place sur l'aire de jeu (banc de touche, table); si c'est le cas, il les dirige dans les tribunes.

Il intervient verbalement pour calmer les spectateurs qui essaieraient de déstabiliser les jeunes arbitres ou qui se montreraient grossiers avec n'importe quel acteur du tournoi.

b) Il désigne pour le match un accompagnateur d'arbitre.

c) Il est responsable aussi du choix des arbitres qu'il propose pour les tournois et compétitions.

Tout jeune arbitre désigné par le club sur une compétition doit obligatoirement avoir suivi une formation minimum en club. Nous rappelons que chaque club a, à sa disposition, une mallette d'arbitrage pour la formation des pré-JA et JA club.

2. L'accompagnateur d'arbitre :

Il aide ses jeunes arbitres dans leur tâche en les protégeant d'éventuelles agressions verbales et en les corrigeant sur leur arbitrage à la fin du match.

Il peut donner des **consignes brèves aux arbitres au cours du match** à des moments opportuns (avant l'engagement, TTO, ...).

Il intervient pour **calmer « les bancs de touche »** en cas de dérapages verbaux.

Il intervient auprès du responsable de la salle et du terrain **si les problèmes sont extérieurs** à l'aire de jeu (spectateurs, ...)

Il peut **demandeur un temps mort (exceptionnel) pour réunir les JA et les corriger sur un problème plus grave.**

Dans le cadre du « temps mort accompagnateur », si à la suite d'une sanction sportive, les jeunes arbitres n'ont pas prononcé la sanction disciplinaire justifiée par la faute, ceux-ci peuvent, après concertation avec l'accompagnateur, prononcer finalement la sanction disciplinaire adéquate.

En cas d'incidents, le suiveur joindra un rapport détaillant les faits au verso de la feuille de match. Le match pourra être déclaré perdu par la commission départementale qui traitera le problème.

Dans le cas où le JA est en formation comité, l'accompagnateur et les deux entraîneurs auront la responsabilité de réaliser le suivi de l'arbitre sur son carnet.



3. Organisation de l'arbitrage :

Chaque rencontre des championnats jeunes (- 12, -14, - 16) est **arbitrée par des jeunes arbitres** de catégorie supérieure.

La priorité est donnée aux JA comité ou en formation comité et ensuite club ou en formation club. Ces jeunes arbitres sont en formation et comme toutes personnes qui débutent dans une activité l'erreur est fréquente.

Ces jeunes arbitres ont émis la volonté de se former il est nécessaire d'assurer leur sécurité affective lors de la compétition. L'erreur ne doit pas être prise comme une sanction mais comme un moyen de progresser. Pour cela le responsable d'équipe se doit d'être un exemple de respect pour ses joueurs mais aussi pour les parents dans les tribunes.

Le manager ne doit pas se servir de sa supériorité dans les rapports ADULTE - JEUNE pour influencer l'arbitrage ou agresser verbalement les jeunes arbitres.

Tous les problèmes concernant l'arbitrage doivent transiter par l'accompagnateur d'arbitre, lui seul à le pouvoir d'intervenir.

Le manager doit intervenir de façon éducative envers ses joueurs, d'une part en leur expliquant les fautes qu'ils font et qui ne sont pas forcément sifflées et d'autre part en les sanctionnant eux-mêmes pour un comportement incorrect envers l'adversaire ou les arbitres